

Noms et prénoms des enfants :

COMMUNE D'OUZOUER SUR TREZEE
REGLEMENT INTERIEUR
ACCUEIL DE LOISIRS
2022/2023

A CONSERVER
PAR LA FAMILLE

Généralités :

L'accueil de loisirs fonctionne à la journée de 7h00 à 18h30, les mercredis en périodes scolaires.

Les enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie périscolaire, à côté de la cantine.

Toutefois, les activités et promenades nécessiteront parfois des sorties à l'extérieur et l'utilisation de divers locaux (bibliothèque, salle des sports, city-stade...).

Dans un souci de sécurité morale et physique, du personnel qualifié encadre les enfants et organise les activités conformément à la réglementation en vigueur. Les activités contribuent à l'épanouissement et à l'éducation des enfants accueillis en respectant la personnalité et le rythme de chacun, ainsi que les règles de vie en société.

Un contrat pédagogique et un plan d'activités préparés par les animatrices seront mis à disposition des familles.

Ce service est ouvert prioritairement aux enfants scolarisés à l'école Jacques Prévert.

Horaires :

Les enfants peuvent être accueillis dès 7h00 le matin jusqu'à 18h30 le soir. Il est impératif de respecter ces horaires.

L'accueil de loisirs ferme ses portes pendant les vacances scolaires.

Organisation du temps d'accueil :

- de 7h à 9h30 : accueil échelonné au rythme des familles
- de 9h à 12h00 : programme d'activités
Aucune arrivée et aucun départ des enfants n'est possible
- de 12h00 à 12h15 : départ des enfants qui ont choisi de manger à la maison
ou qui fréquentent l'accueil le matin uniquement
- de 12h15 à 13h30 : pause repas
- de 13h15 à 13h30 : arrivée des enfants qui mangent à la maison
ou qui fréquentent l'accueil uniquement l'après-midi
ou départ de ceux qui fréquentent le service à la demi-journée
mais qui mangent sur place
- de 13h30 à 16h30 : programme d'activités
Aucune arrivée et aucun départ n'est possible.
- de 16h30 à 18h30 : départ échelonné au rythme des familles.

Précision: Les arrivées et départs des enfants ne sont pas possibles pendant les temps d'activités afin de ne pas désorganiser ces temps et de donner tous loisirs aux enfants de profiter des activités.

Il est impératif de respecter les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs. Après 18h30, en cas de non-respect des horaires, et après appel des parents, la mairie devra prévenir la gendarmerie.

Inscription :

Une inscription préalable est nécessaire auprès de la Mairie ainsi que le renseignement du dossier unique.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les dates de présence doivent impérativement être communiquées au moins 2 semaines au préalable :

- prioritairement sur la feuille de présence disponible dans les locaux aux heures d'arrivées et de départs des enfants
- ou en mairie

Aucun enfant ne sera accepté sans inscription au préalable. Toute inscription est personnelle et ne peut être échangée. En cas d'absence injustifiée après inscription, le temps d'accueil sera facturé à la famille.

Repas :

Les repas et goûters sont fournis par la famille.

Chaque enfant arrive avec son pique-nique le matin. Un réfrigérateur est à disposition. Il est possible de faire réchauffer sur place (micro-ondes).

Un goûter le matin et/ou l'après-midi est le bienvenu pour les enfants qui arrivent tôt et/ou qui partent tard. Il sera pris durant l'accueil échelonné du matin et du soir.

Il est indispensable que les enfants aient pris leur petit-déjeuner avant leur arrivée le matin.

Aucun grignotage n'est toléré hors des horaires de repas et goûter. Les bonbons et les friandises sont interdits.

Tarification, facturation :

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. Il a été décidé d'une tarification à taux d'effort basée sur le quotient familial :

- Un prix plancher fixé à 5 € la journée.
- Un prix plafond fixé à 15 € la journée.
- Un taux d'effort fixé à 1,25 %.

Exemple :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA JOURNEE	TARIF A LA DEMI-JOURNEE
QF < 400	5 €	2,50 €
QF 600 x 1,25 %	7,50 €	3,25 €
QF 800 x 1,25 %	10 €	5 €
QF 1000 x 1,25 %	12,50 €	6,25 €
QF > 1200	15 €	7,50 €

La facturation sera faite en fin de mois aux familles.

Hygiène, santé :

Les enfants seront accueillis dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation en vigueur.

Un enfant malade ou fiévreux ne pourra pas être accepté au sein de l'accueil, même s'il a été inscrit au préalable.

En cas d'apparition de fièvre lors de l'accueil, l'enfant sera isolé du groupe afin d'éviter toute contamination et les parents seront appelés afin qu'ils puissent venir le chercher rapidement.

Les médicaments sont interdits. Aucun traitement médical ne sera donc administré aux enfants.

Seuls les enfants continentaux seront acceptés.

Vestimentaire :

Il est important que les enfants portent une tenue confortable et adaptée aux activités intérieures et extérieures.

Certaines activités peuvent notamment être salissantes, il est donc conseillé de porter des vêtements faciles d'entretien.

Il est souhaitable que les vêtements soient marqués au nom de l'enfant.

Responsabilités :

Il est impératif de respecter les horaires de fonctionnement de l'accueil.

A l'arrivée des enfants, le parent confiera personnellement son/ses enfant(s) au personnel encadrant. De même, pour le départ, le parent s'adressera directement au personnel encadrant afin de le prévenir.

Tout objet de valeur est interdit. La mairie et le personnel encadrant décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Tout objet pointu, coupant, dangereux est strictement interdit.

Le/...../.....

Les Parents,

Un exemplaire est à retourner en mairie, après signature, date et mention « lu et approuvé ».

Noms et prénoms des enfants :

COMMUNE D'OUZOUER SUR TREZEE
REGLEMENT INTERIEUR
ACCUEIL DE LOISIRS
2022/2023

A REMETTRE
A LA MAIRIE

Généralités :

L'accueil de loisirs fonctionne à la journée de 7h00 à 18h30, les mercredis en périodes scolaires.

Les enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie périscolaire, à côté de la cantine.

Toutefois, les activités et promenades nécessiteront parfois des sorties à l'extérieur et l'utilisation de divers locaux (bibliothèque, salle des sports, city-stade...).

Dans un souci de sécurité morale et physique, du personnel qualifié encadre les enfants et organise les activités conformément à la réglementation en vigueur. Les activités contribuent à l'épanouissement et à l'éducation des enfants accueillis en respectant la personnalité et le rythme de chacun, ainsi que les règles de vie en société.

Un contrat pédagogique et un plan d'activités préparés par les animatrices seront mis à disposition des familles.

Ce service est ouvert prioritairement aux enfants scolarisés à l'école Jacques Prévert.

Horaires :

Les enfants peuvent être accueillis dès 7h00 le matin jusqu'à 18h30 le soir. Il est impératif de respecter ces horaires.

L'accueil de loisirs ferme ses portes pendant les vacances scolaires.

Organisation du temps d'accueil :

- de 7h à 9h30 : accueil échelonné au rythme des familles
- de 9h à 12h00 : programme d'activités
Aucune arrivée et aucun départ des enfants n'est possible
- de 12h00 à 12h15 : départ des enfants qui ont choisi de manger à la maison
ou qui fréquentent l'accueil le matin uniquement
- de 12h15 à 13h30 : pause repas
- de 13h15 à 13h30 : arrivée des enfants qui mangent à la maison
ou qui fréquentent l'accueil uniquement l'après-midi
ou départ de ceux qui fréquentent le service à la demi-journée
mais qui mangent sur place
- de 13h30 à 16h30 : programme d'activités
Aucune arrivée et aucun départ n'est possible.
- de 16h30 à 18h30 : départ échelonné au rythme des familles.

Précision: Les arrivées et départs des enfants ne sont pas possibles pendant les temps d'activités afin de ne pas désorganiser ces temps et de donner tous loisirs aux enfants de profiter des activités.

Il est impératif de respecter les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs. Après 18h30, en cas de non-respect des horaires, et après appel des parents, la mairie devra prévenir la gendarmerie.

Inscription :

Une inscription préalable est nécessaire auprès de la Mairie ainsi que le renseignement du dossier unique.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les dates de présence doivent impérativement être communiquées au moins 2 semaines au préalable :

- prioritairement sur la feuille de présence disponible dans les locaux aux heures d'arrivées et de départs des enfants
- ou en mairie

Aucun enfant ne sera accepté sans inscription au préalable. Toute inscription est personnelle et ne peut être échangée. En cas d'absence injustifiée après inscription, le temps d'accueil sera facturé à la famille.

Repas :

Les repas et goûters sont fournis par la famille.

Chaque enfant arrive avec son pique-nique le matin. Un réfrigérateur est à disposition. Il est possible de faire réchauffer sur place (micro-ondes).

Un goûter le matin et/ou l'après-midi est le bienvenu pour les enfants qui arrivent tôt et/ou qui partent tard. Il sera pris durant l'accueil échelonné du matin et du soir.

Il est indispensable que les enfants aient pris leur petit-déjeuner avant leur arrivée le matin.

Aucun grignotage n'est toléré hors des horaires de repas et goûter. Les bonbons et les friandises sont interdits.

Tarification, facturation :

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. Il a été décidé d'une tarification à taux d'effort basée sur le quotient familial :

- Un prix plancher fixé à 5 € la journée.
- Un prix plafond fixé à 15 € la journée.
- Un taux d'effort fixé à 1,25 %.

Exemple :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA JOURNEE	TARIF A LA DEMI-JOURNEE
QF < 400	5 €	2,50 €
QF 600 x 1,25 %	7,50 €	3,25 €
QF 800 x 1,25 %	10 €	5 €
QF 1000 x 1,25 %	12,50 €	6,25 €
QF > 1200	15 €	7,50 €

La facturation sera faite en fin de mois aux familles.

Hygiène, santé :

Les enfants seront accueillis dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation en vigueur.

Un enfant malade ou fiévreux ne pourra pas être accepté au sein de l'accueil, même s'il a été inscrit au préalable.

En cas d'apparition de fièvre lors de l'accueil, l'enfant sera isolé du groupe afin d'éviter toute contamination et les parents seront appelés afin qu'ils puissent venir le chercher rapidement.

Les médicaments sont interdits. Aucun traitement médical ne sera donc administré aux enfants.

Seuls les enfants continentaux seront acceptés.

Vestimentaire :

Il est important que les enfants portent une tenue confortable et adaptée aux activités intérieures et extérieures.

Certaines activités peuvent notamment être salissantes, il est donc conseillé de porter des vêtements faciles d'entretien.

Il est souhaitable que les vêtements soient marqués au nom de l'enfant.

Responsabilités :

Il est impératif de respecter les horaires de fonctionnement de l'accueil.

A l'arrivée des enfants, le parent confiera personnellement son/ses enfant(s) au personnel encadrant. De même, pour le départ, le parent s'adressera directement au personnel encadrant afin de le prévenir.

Tout objet de valeur est interdit. La mairie et le personnel encadrant décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Tout objet pointu, coupant, dangereux est strictement interdit.

Le/...../.....

Les Parents,

Un exemplaire est à retourner en mairie, après signature, date et mention « lu et approuvé ».